

➔ Dans les plaines de jeux

PLAINES DE JEUX			
1	Parc Malou	Ch. de Stockel	1 à 15 ans
2	Parc de Roodebeek	Ch. De Roodebeek 314	1 à 12 ans
3	Itterbeek	Av. Prékelinden 78	1 à 12 ans
4	Timmermans	Rue J. B. Timmermans	1 à 4 ans
5	Van Meyel	Verger Van Meyel - Avenue G. Henri	1 à 12 ans
6	Charmille	Av. de la Charmille	6 à 12 ans
7	Tomberg	Parc Pechère	1 à 4 ans
8	Marcel Thiry	Avenue Marcel Thiry	1 à 14 ans
9	Andromède I	Av. du Capricorne	1 à 12 ans
10	Bouton d'or	Clos du Bouton d'or	1 à 4 ans
11	Orion	Ch. de Roodebeek	1 à 4 ans
12	Stade I	Av. J.F. Debecker	1 à 4 ans
13	Stade II	Chemin du Struykbeken	3 à 12 ans
14	Parc Verheyleweghen	Place Verheyleweghen	1 à 4 ans
15	Square Grootveld	Square Grootveld	1 à 4 ans
16	Andromède II	Av. Andromède	1 à 4 ans
17	Wolubilis	Place du Temps Libre	2 à 6 ans

La commune dénombre aujourd'hui **17 plaines de jeux publiques** et **3 agoras-espaces** (terrains multisports).



Woluwe-Saint-Lambert compte de nombreuses plaines de jeux et de détente, des espaces multi-sports, des espaces de remise en forme en extérieur, etc.

Réparties sur l'ensemble du territoire, les plaines de jeux sont des lieux de socialisation et de détente importants pour les enfants, mais aussi de cohésion sociale qui permettent aux habitants de se rencontrer et de tisser des liens.

À l'entrée de chaque plaine, un écriteau présente le **règlement général** qui y est applicable, accompagné de pictogrammes pour une lisibilité accrue. Les **jeux accessibles** aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont clairement signalés. Ils sont, bien entendu, à la disposition de tous les enfants, avec une **priorité aux moins valides**.

Le règlement des plaines de jeux précise :

- ➔ que pour des raisons d'hygiène, les chiens n'y sont pas autorisés ;
- ➔ que les enfants ne peuvent être laissés sans surveillance ;
- ➔ qu'on ne peut utiliser les emplacements et équipements de jeux à d'autres fins ;
- ➔ qu'il est interdit d'y fumer.

Les personnes qui contreviennent au règlement de police sur l'usage et l'occupation des parcs, espaces verts et plaines de jeux peuvent être expulsées et s'exposent à une amende administrative pouvant aller jusqu'à 350€, 175€ pour les mineurs de plus de 16 ans.



AGORAS-ESPACES		
1	Hof-ten-Berg	Rue H. Lafontaine
2	Andromède	Av. du Capricorne
3	Stade	Av. J. F. Debecker

